

PARTAGE JUDICIAIRE

Jugement N° 112-85/ADD du 21/11/1987

D. 879

Terre : TERAPA

Plan Cadastral N° 3 SECTION 5
FEUILLE N° 1

Ile de TAHITI

Commune de FAAA

Section

Lots	Scie.	ATTRIBUTIONS	Vu et approuvé par les attributaires sous-signés
1	20a00ca	Madame Penitua REID	
2	21a34ca	Héritiers de Toahiti TAURAA x	<i>[Signature]</i>
3	21a34ca	Héritiers de Teraitahi TAURAA -	<i>[Signature]</i>
4	21a34ca	Héritiers de Teuraaro MAIHOTA o	<i>[Signature]</i>
5	15a67ca	Héritiers de Tehonoatua MAIHOTA (Sauf Mme Penitua REID.)	<i>[Signature]</i>
6	21a34ca	Héritiers de Tetohu MAIHOTA	<i>[Signature]</i>
7	21a34ca	Mr. Auguste IORSS	<i>[Signature]</i>
8	21a34ca	Mr. Adrien IORSS	<i>[Signature]</i>
	18a69ca	Servitude 8m.	
Scie. Totale	1H.82a40ca		

Dressé les 19, 20 et 23 Février 1987 (Lever) 13, 14 et 15 Mars 1995 (Barrage)

par le géomètre: J. MORAULT

ECHELLE : 1:500^e

Partage homologué par Jugement
N° 2544_1516 du 7/11/1990
Transcrit Vol. 1768 N° 18 le 16_12_1991



PARTAGE JUDICIAIRE

Jugement N° 117... 85/ADD du 21/11/1983

D. 879

Partage homologué par Jugement

N° 2544_1516 du 7/11/1990

Transcrit Vol. 1758 N° 78 le 16_12_1991

Terres : PAHARA et TEONETERE

Plans Cadastreux N° 226 et 228

de TAHITI

Municipalité de TAIARAPU - Ouest

Section VAIRAO

Lots	Scie	ATTRIBUTIONS	Vu et approuvé par les attributaires soussignés
1	17a08ca	Ayants droit de Taahitua FAITA épouse GANIVET	<i>M. K...</i> & <i>J. Bouvier</i>
2	5a71ca	Héritiers de Teuraaro MAIHOTA	<i>Tama Nava</i> <i>Hopuetai Hata</i>
3	4a50ca	Héritiers de Tehonoatua MAIHOTA (Sauf Mme Penitua REID)	<i>Hopuetai Hata</i>
4	6a83ca	Héritiers de Teuraaro MAIHOTA	<i>Tama Nava</i> & <i>Tama Nava</i>
5	6a96ca	Héritiers de Teraitahi TAURAA	<i>Atte de</i>
6	14a63ca	Héritiers de Taahiti TAURAA	<i>Atte de</i>
7	14a63ca	Héritiers de Teura MAIHOTA	<i>Hopuetai Hata</i>
8	11a36ca	Ayants droit de Taahitua	<i>M. K...</i> & <i>J. Bouvier</i>
9	57a29ca	FAITA épouse GANIVET	<i>M. K...</i> & <i>J. Bouvier</i>
10	14a63ca	Héritiers de Tetohu MAIHOTA	<i>M. Reid</i>
11	6a51ca	Héritiers de Teraitahi TAURAA	<i>Atte de</i>
12	7a47ca	Héritiers de Tehonoatua MAIHOTA (Sauf Mme Penitua REID)	<i>Hopuetai Hata</i>
	2a33ca	Servitude de 4m	
	10a14ca	Servitude de 5m	
13	1480a07ca		

PARTAGE JUDICIAIRE

Jugement N°117...86/ADD. du 21/11/1987

D. 879

Terre : VAITIAORO - PAPAA

Plan Cadastral N°237

Ile de TAHITI

Commune de TAARAPU - Ouest

Section VAIRAO

Lots p.lle	Scie.	ATTRIBUTIONS	Vu et approuvé par les attributaires soussignés
	2H.70a.00ca	C.N.E.X.O.	
1	1H.97a.53ca	Héritiers de Toahiti TAURAA	<i>[Signature]</i>
2	1H.97a.53ca	Héritiers de Teraitahi TAURAA	<i>[Signature]</i>
3	1H.97a.53ca	Héritiers de Teuraara MAIHOTA	<i>[Signature]</i>
4	1H.97a.53ca	Héritiers de Teura MAIHOTA	<i>[Signature]</i>
5	1H.97a.53ca	Héritiers de Tetohu MAIHOTA	<i>[Signature]</i>
6	1H.71a.75ca	Héritiers de Tehonoatua MAIHOTA (.Sauf Mme. Peneitua REID.)	<i>[Signature]</i>
Scie. Totale	14H.29a40ca		

Dressé les 11, 16, 17, 18 Février 1987 (Lever) 3, 6, 7 et 8 Mars 1995 (Bornage)

par le géomètre: J. MORAUULT

ECHELLE : 1/2000

Partage homologué par Jugement N°2544_1516 du 7/11/1990 Transcrit VoL.1768 N°18 le 16_12_1991



Transcription du 16 Décembre 1991.

Vol. 1388 n° 18

Dépôt:

Vol. 131 n° 228

Inscription d'office:

Vol. n°

Taxe: Quatre

Salaires: Plus: 81820

(Intitulé réservé à l'usage exclusif du Conservateur)

L.O. 1338 04

**TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE
INSTANCE DE PAPEETE - ILE TAHITI**
(Audience du 7 novembre 1990 N° 2544-1516)

Le Tribunal Civil de Première Instance de Papeete, île Tahiti, s'est réuni publiquement aujourd'hui sept novembre mil neuf cent quatre vingt dix au Palais de Justice de cette ville au lieu ordinaire de ses audiences, où étaient présents : MM. Christian MESIERE, Juge au Tribunal de Première Instance de Papeete, Hubert BRETON Premier-substitut du Procureur de la République, Madeleine VANQUIN, Greffier ;
Et a rendu le jugement dont la teneur suit :

ENTRE :

1° - Mme Taihara MAIHOTA veuve BREMOND, demeurant à MAHINA ;
2° - Mme Hutiamanu TAHUTINI, demeurant à TIAREI ;
Nantis de l'Assistance Judiciaire par décision du 29 janvier 1973 ;
Ayant pour Avocat Me CHANSIN-WONG ;
Demandereses aux fins de leur requête en partage en date du 11 décembre 1975, déposée et enregistrée au greffe le 9 janvier 1976 sous le numéro 42 rôle 20 et des conclusions en reprise d'instance en date des 17 avril 1978 déposées le 8 du même mois sous le numéro 771/RI ;
Comparant et plaidant par Me CHANSIN-WONG ;

d'une part ;

ET :

1° - Mme Peneitua REID, demeurant à FAAA PK. 4,800 ;
Ayant pour Avocat Me QUINQUIS ;
Comparant plaidant par Me QUINQUIS ;
2° - M. William HAMBLIN demeurant à Vairao ;
Comparant ;
3° - Emile HAMBLIN, demeurant à Vairo ;
Comparant ;

47

conforme à l'acte passé à la Conservation des hypothèques de Papeete

Reçu : Sal: R60
Jal N° 48301 Le Conservateur

Stamp: CONSERVATION DES HYPOTHEQUES PAPEETE

Signature

./.

- 4° - Mme Tetuahitiaa HAMBLIN, demeurant à VAIRAO ;
Comparante ;
- 5° - Mme Tuparaa TAURAA, demeurant à Vairao ;
Comparante,
- 6° - Mme Tearai TAURAA, demeurant à Vairao ; Non-comparant ;
- 7° - Mme Uramoae TAURAA, demeurant à Vairao PK.10,800 ;
- 8° - Mme Mere TAURAA, décédée en cours d'instance, représentée par
M. Arthur TEUIRA ;
Non-comparante ;
- 9° - M.Tupai TAURAA, demeurant à Vairao, représentée par Me
Uramoae TAURAA suivant procuration du 17 mai 1979 ;
- 10° - Mme Augustine TAURAA épouse ALEXANDRE, demeurant à
Vairao, représentée par Mme Uramoae TAURAA suivant procuration du
11 mai 1979 ;
- 11° - Mme Ohimata REID, demeurant à Vairao, représenté par M.
Georges REID, suivant procuration du 20 avril 1979 ;
- 12° - Mme Vahinetua HOPUETAI, demeurant à Vairao ;
Tous les trois sont comparants et concluants ;
- 15° - M. Henere REID, demeurant à Toahotu ;
- 16° - M. Mme Tetua REID, demeurant à Toahotu ;
- 17° - M. Mahai REID, demeurant à Toahotu ;
Tous comparants ;
- 18° - M.Adrien IORSS, demeurant à PAEA PK 27,100 côté montagne,
représenté par M. Ueva IORSS, suivant procuration du 7 mai 1976 ;
Comparant ;
- 19° - M. Georges REID, demeurant à ORIVINI - PAPEETE ;
- 20° - Monsieur le Curateur aux biens et successions vacants pour
représenter ;
- a) les héritiers inconnus de Mme Taahitua FAIFA épouse GANIVET,
b) Messieurs Teuirai et Albert TAMA,
c) Mme Terieura NARAI, adresse inconnue ;
- 21° - Mme Irène HAUMANI veuve DEBRATH, demeurant à Papeete,
avenue du Prince Hinoï, agissant en son nom personnel et comme
représentant (suivant procuration déposée à la Banque de l'Indochine)
de ses frères et soeurs :
- a) Valentine HAUMANI épouse TEAMOTUAITAU,
b) Henriette HAUMANI épouse TERIIEROOITERAI,
c) Jeanne HAUMANI épouse TERIIEROOITERAI,
d) Noéline HAUMANI épouse DOUDOUTE,
Comparante ;
- 22° - Mme Maimoa AMARU, demeurant à VAIRAO agissant en son nom
personnel et qu'en ceux de :
- a) Asenata AMARU,
b) Tetua AMARU,
c) Isaia AMARU,
Comparante ;
- 23° - Tapuura MAIHOTA demeurant à Papeete agissant tant en son
nom personnel qu'en celui de Tahuea MAIHOTA ;
Comparant ;

- 24° - Faatau MAIHOTA, demeurant à FAAA ;
25° - M. Yva TAURAA, demeurant à ARUE quartier BONNO ;
Non-comparante ;
26° - M. Taremi TAURAA demeurant à Vairao PK. 10,100 représenté par
M. Arthur TEUIRA suivant procuration ;
Comparant ;
27° - M. Teraimateata TAURAA, demeurant à VAIRAO PK. 10.100 ;
Comparant ;
28° - M. Temarii TAURAA, demeurant à Vairao PK. 10,100 côté mer ;
Comparant ;
29° - M. Emile TAURAA, demeurant à PAEA près de MARAA ;
Comparant ;
Tous défendeurs aux fins de ladite requête et desdites conclusions ;

d'autre part ;

ET DE LA CAUSE :

- 30° - Mme Maria TAMA épouse FAAARA, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN Vaimora n° 4 ;
31° - Mme Avearii TAMA épouse MOISE, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN Vaimora n° 4 ;
32° - Mme Ariera TAMA, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN n° 34 ;
33° - Mme Poia TAMA épouse DOUYERE, demeurant à Tipaerui quartier JUVENTIN Vaimora n° 4 ;
34° - M. Paul TAMA, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN Vaimora n° 4 ;
35° - M. Pierrot TAMA demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN Vaimora n° 4 ;
36° - Mme Tetuanuihaamoura TAMA, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN Vaimora n° 4 ;
37° - M. Edmond TAMA, demeurant à Moorea Haapiti quartier UUFAU ;
38° - James TAMA, demeurant à Tipaerui quartier JUVENTIN Vaimora n° 4 ;
39° - Mme Joséphine Tinau LUTA épouse COEROLI, demeurant à PAPARA PK.31 ;
40° - Mme Tepairutanaa REID épouse PAOFAL, demeurant à Pirae rue Tihoni TEFAATAU ;
41° - Mme Cecile SALMON épouse SUN, demeurant à FAAA au lotissement HEIRI ;
42° - Mme Emma SALMON épouse VEYSSIERE, demeurant à MAHINA à la Pointe Vénus ;
Toutes quatre représentées par Georges REID selon procuration du 20 avril 1979 ;
Intervenantes volontaires par conclusions du 16 mai 1979 ;
43° - M. Taohia TAURAA demeurant à PAEA PK 21,500 côté montagne décédé le 29 mars 1989 et représenté par sa fille adoptive Mme Marcelle BRANDER ;

./.



- 44° - M. Tane TAURAA, demeurant à PAEA PK.21,500 ;
 - 45° - Mme Teuinatua Toahiti TAURAA veuve Charles HAMBLIN demeurant à Vairao PK. 10,800 côté mer ;
 - 46° - M.Teataura TAURAA, demeurant à Vairao quartier PAHORA côté mer ;
 - 47° - M. Matatini TIAFAAIO, demeurant lotissement PUURAI à FAAA ;
 - 48° - M. Michel HOPUETAI, gendarme à la Brigade de Taravao ;
 - 49° - M. Noël HOPUETAI, demeurant à Taravao ;
 - 50° - M. Teuia HOPUETAI-ROITA dit Tihoni, demeurant à FAAONE ;
 - 51° - M. Tihoni ROITA, demeurant à Faaone ;
- Intervenants volontaires par conclusions du 18 juin 1979 ;
- 52° - M. Totahi TAURAA, demeurant à Vairao ;
 - 53° - Mme Marguerite TAURAA demeurant à Vairao ;
 - 54° - M. Isaac TAURAA, demeurant à Vairao ;
- Intervenants volontaires par conclusions orales à l'audience du 20 juin 1979 ;
- 55° - M. Henri Ariiteuira MAIHOTA, demeurant à Tautira ;
- Comparant ;

Encore d'autre part,

LE TRIBUNAL,

Après communication de la procédure au Ministère Public conformément à l'article 35 du code de procédure civile local ;

Où Me CHANSIN-WONG, conseil de Taihara MAIHOTA et Hutiamanu TAHUTINI, demanderesses, en ses fins, moyens et conclusions ;

Où Me QUINQUIS, conseil de Peneitua REID, défenderesse au principal et demanderesse reconventionnelle, en ses fins, moyens et conclusions ;

Où les nommés William HAMBLIN, Emile HAMBLIN, Tetuahitiaa HAMBLIN, Tupuraa TAURAA, Tearai TAURAA, Uramoae TAURAA, représentant tant en son nom personnel qu'en ceux de Tupuai TAURAA et Augustine TAURAA, Vahinetua HOPUETAI, Jean HOPUETAI, Mareta HOPUETAI, Henere REID, Tetua REID, Mahai REID, Ueva IORSS représentant Adrien IORSS, Maimoa AMARU représetant tant en son nom personnel qu'en ceux de Asenata AMARU, Tetua AMARU, Isaia AMARU, Henri MAIHOTA, Tapuura MAIHOTA tant en son nom personnel qu'en celui de Tahuea MAIHOTA, Faatau MAIHOTA, Taremi TAURAA représenté par Arthur TEUIRA, Yva TAURAA, Teraimateata TAURAA, Emile TAURAA, Temarii TAURAA, défenseurs en leurs conclusions ;

Vu les conclusions de Georges REID représentant tant en son nom personnel qu'en ceux de : Ohimata REID, défenderesse, Joséphine LUTA épouse COEROLI, Tepairutanaa REID épouse PAOFAI, Cécile SALMON épouse SUN, Emma SALMON épouse VEYSSIERE, intervenantes volontaires ;

Vu les conclusions de : Monsieur le Curateur aux Biens et Successions Vacants représentant les héritiers inconnus de :

Taahitua FAIFA, Teuirai et Albert TAMA, Teriieura NARAI, Irène HAUMANI veuve DEBRATH représentant tant en son nom personnel qu'en ceux de Valentine HAUMANI épouse TEAMOTUAITAU, Henriette HAUMANI épouse TERIIEROOITERAI, Jeanne HAUMANI épouse TERIIEROOITERAI et Noéline HAUMANI épouse DOUDOUTE, défenderesses;

./.

Vu encore les conclusions de Maria TAMA, Avearii RAMA, Ariera TAMA, Poia TAMA, Paul TAMA, Pierrot TAMA, Tetuanuihaamoura TAMA, Edmond TAMA, James TAMA, Marcelle BRANDER représentant Taohia TAURAA, Tane TAURAA, Teuinatua TAURAA veuve HAMBLIN, Teataura TAURAA, Mátatini TIAFAAIO, Michel HOPUETAI, Noël HOPUETAI, Teuia HOPUETAI-ROITA, Tihoni ROITA, Totahi TAURAA, Marguerite TAURAA et Isaac TAURAA, intervenants volontaires :

Où le Ministère Public en ses conclusions ;
Après en avoir délibéré ;

Par requête reçue au greffe le 9 janvier 1976 les consorts MAIHOTA et autres ont fait citer à comparaître les consorts REID, HAMBLIN, TAURAA, HOPUETAI et autres afin d'obtenir le partage des terres VAITIAORO-PAPAA, TEONETERE, PAHARA situées à VAIRAO (Tahiti) et TEPAVA située à FAAA (Tahiti).

Attendu que dans ces affaires, plusieurs jugements ont été rendus les 21 juin 1978, 24 octobre 1979 et 21 janvier 1981 (confirmé par Arrêt de la Cour d'Appel du 28 juillet 1983) et que le Tribunal entend s'y référer expressément en ce qui concerne le rappel des faits et de la procédure ;

Que le jugement du 21 janvier 1981 a ordonné le partage, désigné M. MODRAULT en qualité de géomètre-expert et reconnu un droit d'attribution préférentielle à Mme Peneitua REID.

Attendu que l'expert a établi son rapport le 27 novembre 1987 et l'a déposé le 7 décembre 1987.

Par conclusions en reprise d'instance datées du 27 janvier 1989, les demanderesses indiquent :

- qu'elles sollicitent l'homologation du rapport d'expertise MORAUULT;
- qu'elle appellent en cause M. Henri MAIHOTA représentant son père Henri décédé le 19 mars 1976 à Papeete.

Par conclusions datées du 7 août 1989, M. Tane TAURAA réplique ;

- qu'il s'oppose au partage aux motifs :
 - ° qu'Uramoe MAIHOTA né à Vairao le 18 juillet 1871 n'apparaît pas dans le partage alors qu'il a eu des héritiers,
 - ° que Tetohu MAIHOTA, décédé sans enfants, a pour ayant-droit Mme Tehonoatua REID, laquelle n'établit pas la preuve et l'explication de cette substitution,
 - ° que Teraitahi TAURAA est décédé sans enfant, mais que le projet de partage mentionne une souche Teraitahi, ce qui n'est pas possible,
 - ° que Mme Taahitua FAITA épouse GANIVET apparaît dans le partage, alors qu'elle ne fait pas partie des héritiers,
 - ° que ces divers points méritent éclaircissement avant toute décision.

Par conclusions datées du 1er août 1990, M. Tane TAURAA ajoute :

- qu'en ce qui concerne les terres TEONETERE et PAHARA, il souhaite un partage par souches avec attribution des parcelles par ordre de naissance, le bord de mer étant attribué à l'ainé, selon une pratique traditionnelle,
- qu'en ce qui concerne les terres VAITIAORO-PAPARA, il est d'accord sur le projet de partage,

[Signature]

- qu'en ce qui concerne la terre TEPAPA, il souhaite que les lots 1 et 2 comprennent une parcelle sur le plateau et une parcelle dans l'excavation et sollicite l'attribution du lot numéro 2,
 - qu'il sollicite la nullité du rapport d'expertise, son auteur étant hiérarchiquement lié à l'avocat du Service des Terres, chef de ce service.
- Par conclusions datées du 10 septembre 1990, le Service des Affaires de terres répond et s'explique.

SUR QUOI LE TRIBUNAL.

Attendu qu'il résulte des pièces versées aux débats :

- que les conclusions de M. Tane TAURAA datées du 7 août 1989 et 1er août 1990 sont inopérentes et contradictoires entre elles,
- que le jugement du 21 janvier 1981 contient les réponses aux questions posées à propos des souches,
- que la demande de nullité de l'expertise ne fait apparaître aucun grief sérieux,
- qu'en conséquence il convient de rejeter lesdites conclusions.

Attendu que le rapport d'expertise établi par M. MORAUULT respecte les droits des parties et recueillie leur approbation à la quasi-unanimité ;

Qu'en conséquence, il convient de l'homologuer ;

Attendu qu'il convient de donner acte aux demanderesse de l'appel en cause de M. Henri MAIHOTA.

PAR CES MOTIFS,

Statuant publiquement, contradictoirement, en matière ordinaire et en premier ressort ;

Donne acte aux demanderesse de l'appel en cause de M. Henri Ariiteuira MAIHOTA né le 8 janvier 1985 à Afaahiti, succédant à son père Henry MAIHOTA décédé le 19 mars 1976 à Papeet ;

Homologue le rapport d'expertise établi par M. Johan MORAUULT le 27 novembre 1987 et déposé au greffe le 7 décembre 1987 ;

En conséquence attribue :

A) - Terre TEPAVA située à FAAA, d'une superficie de 18.240 mètres carré :

- a)- lot numéro 1 d'une superficie de 2,000 mètres carré délimité :
 - au Nord-Est par le chemin de servitude sur 51,98 mètres,
 - au Sud-Est par le lot 2 sur 61,78 mètres,
 - au Sud-Est par le lot 3 sur 30,50 mètres,
 - au Sud-Ouest par la parcelle 19 sur 24,94 mètres, et 41,90 mètres,
 - au Nord-Ouest par la voie K et la route de PUURAI sur 7,89 mètres, 11,46 mètres et 21,85 mètres,
- attribué à Mme Peneitua REID née le 11 avril 1908 à VAIRAO (Tahiti) ;

88.721

./.

15
y

b)- lot numéro 2 d'une superficie de 2134 mètres carré, délimité :
 - au Nord-Est par le lot 1 sur 61,78 mètres,
 - au Sud-Est par le lot 3 sur 30,50 mètres,
 - au Sud-Ouest par la parcelle 19 sur 24,94 mètres et 41,90 mètres,
 - au Nord-Ouest par la voie K sur 36,91 mètres,
 attribué aux héritiers de Toahiti TAURAA né le 18 novembre 1863 à
 FAAA et décédé le 27 décembre 1895 à Vairao (Tahiti) ;

c)- lot numéro 3 d'une superficie de 2134 mètres carré, délimité :
 - au Nord-Est par le chemin de servitude sur 4,01 mètres et 29,36
 mètres,
 attribué aux héritiers de Teraitahi TAURAA né le 19 décembre 1867 à
 Vairao et décédé le 5 décembre 1912 à Vairao (Tahiti) ;

d)- lot numéro 4 d'une superficie de 2134 mètres carré, délimité :
 - au Nord-Est par le chemin de servitude sur 14,30 mètres et 17,73
 mètres,
 - au Sud-Est par le lot 5 sur 67,79 mètres,
 - au Sud-Ouest par la parcelle 19 sur 24,48 mètres et 7,05 mètres,
 - au Nord-Ouest par le lot 3 sur 65,64 mètres
 attribué aux héritiers de Teuraaro MAIHOTA née le 9 avril 1874 à
 Vairao et décédée le 20 mai 1914 à BORA-BORA ;

e)- lot numéro 5 d'une superficie de 1567 mètres carré, délimité ;
 - au Nord-Est par le chemin de servitude sur 10,82 mètres et 12,79
 mètres,
 - au Sud-Est par le lot 7 sur 69,51 mètres,
 - au Sud-Ouest par la parcelle 19 sur 10,50 mètres et 19,95 mètres,
 - au Nord-Ouest par le lot 5 sur 68,20 mètres
 attribué aux héritiers de Tetohu MAIHOTA, né le 9 novembre 1880 à
 Vairao et décédé le 20 mai 1929 à Vairao ;

g)- lot numéro 7, d'une superficie de 2134 mètres carré délimité :
 - au Nord-Est par le chemin de servitude sur 15,45 mètres et 15,64
 mètres,
 - au Sud-Est par le lot 8 sur 70,05 mètres,
 - au Sud-Ouest par le lot 6 sur 69,51 mètres,
 attribué à M. Auguste IORSS, né le 18 avril 1925 à PAEA ;

h)- lot numéro 8, d'une superficie de 2134 mètres carré, délimité :
 - au Nord-Est par le chemin de servitude sur 2,81 mètres et 28,62
 mètres,
 - au Sud-est par la parcelle 4 sur 17,46 mètres, 19,75 mètres, 15,81
 mètres et 17,39 mètres,
 - au Sud-Ouest par la parcelle 19 sur 28,37 mètres,
 - au Nord-Ouest par le lot 7 sur 70,05 mètres,
 attribué à M. Adrien IORSS, né le 25 septembre 1928 à PAEA ;



123-563

123-564

123-565

123-566

50-154

50-155

i)- Servitude de huit mètres de largeur, d'une superficie de 1869 mètres carré, délimitée :

° Au Nord-Est par :

- 1- la terre ATIVAA 1 sur 52,83 mètres,
- 2- la terre ATIVAA 2 sur 27,44 mètres ; 15,14 mètres ; 29,71 mètres et 18,17 mètres,
- 3- le lotissement PUURAI sur 41,66 mètres ; 18,54 mètres et 28,68 mètres,

° Au Nord-Ouest par la parcelle numéro 4 sur 8 mètres,

° Au Sud-Ouest par les lots :

- 1- numéro 8 sur 28,62 mètres et 2,81 mètres,
- 2- numéro 7 sur 15,64 mètres et 15,45 mètres,
- 3- numéro 6 sur 26,45 mètres et 5,20 mètres,
- 4- numéro 5 sur 12,79 mètres et 10,82 mètres,
- 5- numéro 4 sur 17,73 mètres et 14,30 mètres,
- 6- numéro 3 sur 29,36 mètres et 4,01 mètres,
- 7- numéro 1 sur 51,98 mètres,

° Au Nord-Ouest par la route de Puurai sur 8,06 mètres, attribuée en co-propriété aux attributaires des lots numéro 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

B) - Terre VAITIAORO-PAPAA située à VAIRAO, d'une superficie de 142 940 mètres carré, moins la surface d'une parcelle expropriée de 27 000 mètres carré, soit 115 940 mètres carré :

a) lot numéro 1, d'une superficie de 18,753 mètres carré (servitude incluse) délimité :

- au Nord par la terre OVEOVE-TEARAMAA (bord plateau) sur 204,25 mètres,
- à l'Ouest par la parcelle expropriée sur 203,50 mètres

attribué aux héritiers de Toahiti TAURAA né le 18 novembre 1863 à FAAA et décédé le 27 décembre 1895 à VAIRAO,

b) lot numéro 2, d'une superficie de 19,753 mètres carré, délimité :

- au Nord par la terre OVEOVE-TEARAMAA (bord plateau) sur 107,50 mètres,
- à l'Est par le lot 3 sur 178,85 mètres,
- au Sud par la terre TEUMUPUAA (bord plateau) sur 115,25 mètres,
- à l'Ouest par le lot 1 sur 181,45 mètres,

attribué aux héritiers de Teraitahi TAURAA, né le 19 décembre 1867 à Vairao et décédé le 5 décembre 1912 à Vairao ;

c) lot numéro 3, d'une superficie de 19,753 mètres carré, (servitude incluse) délimité :

- au Nord par la terre OVEOVE-TEARAMAA (bord plateau) sur 113,10 mètres,

- à l'Est par le lot 4 sur 156,60 mètres,

- au Sud par la terre TEUMUPUAA (bord plateau), sur 126,35 mètres,

- à l'Ouest par le lot 2 sur 178,85 mètres,

attribué aux héritiers de Teuraaro MAIHOTA, née le 9 avril 1874 à Vairao et décédée le 20 mai 1914 à BORA-BORA ;

d) lot numéro 4, d'une superficie de 19,753 mètres carré, (servitude incluse) délimité :

- au Nord par la terre OVEOVE-TEARAMAA (bord plateau) sur 135,85 mètres,

- à l'Est par le lot 5 sur 134,55 mètres

attribué aux héritiers de Teuira MAIHOTA, né le 24 novembre 1878 à Vairao et décédé le 8 octobre 1950 à PAEA ;

e) lot numéro 5, d'une superficie de 19,753 mètres carré (servitude incluse), délimité :

- au Nord par la terre OVEOVE-TEARAMAA (bord plateau) sur 157,65 mètres,

- à l'Est par le lot 6 sur 109,20 mètres,

- au Sud par la terre TEUMUPUAA (bord plateau) sur 168,40 mètres,

- à l'Ouest par le lot 4 sur 134,55 mètres,

attribué aux héritiers de Tetohu MAIHOTA, né le 9 novembre 1880 à Vairao et décédé le 20 mai 1929 à Vairao ;

f) lot numéro 6, d'une superficie de 17,175 mètres carré (servitude incluse), délimité :

- au Nord par la terre OVEOVE-TEARAMAA (bord plateau) sur 181,95 mètres,

- à l'Est par la terre OVEOVE-TEARAMAA sur 153 mètres,

- au Sud par la terre TEUMUPUAA (bord plateau) sur 164,60 mètres,

- à l'Ouest par le lot 5 sur 109,20 mètres,

attribué aux héritiers de Tehonoatua MAIHOTA (à l'exclusion de Mme Peneitua REID), née le 7 décembre 1876 à Vairao et décédée le 28 janvier 1937 à Vairao ;

C) - Terres PAHARA et TEONETERE situées à VAIRAO d'une superficie de 18,007 mètres carré :

a) lot numéro 1, d'une superficie de 1708 mètres carré délimité :

- au Nord par la terre TIAPATI 2 et ATIMOEARA sur 1,35 mètres,

- à l'Est par la route territoriale numéro 4 sur 55,04 mètres et 2 mètres,

- au Sud par les lots :

1/ numéro 2 sur 33,45 mètres,

13

D

123-563

2/ numéro 3 sur 16,05 mètres,
à l'Ouest par :
1/ un lais sur 41,95 mètres,
2/ le lagon sur 43,20 mètres (ligne droite),
attribué au ayants-droit de Taahitua FAITA épouse GANIVET, née en
1840 à PAPEENOO et décédée le 12 décembre 1918 à Papeete ;

b) lot numéro 2, d'une superficie de 571 mètres carré, délimité :
- au Nord par le lot 1 sur 33,45 mètres,
- à l'Est par la route territoriale numéro 4 sur 17,80 mètres,
- au Sud par le chemin de servitude sur 25,50 mètres et 6,15 mètres,
- à l'Ouest par le lot 3 sur 18,70 mètres
attribué aux héritiers de Teuraaro MAIHOTA, née le 9 avril 1874 à
VAIRAO et décédée le 20 mai 1914 à BORA-BORA ;

c) lot numéro 3, d'une superficie de 450 mètres carré délimité :
- au Nord par le lot 1 sur 16,05 mètres,
- à l'Est par le lot 2 sur 18,70 mètres,
- au Sud par le chemin de servitude sur 8,45 mètres et 17,45 mètres,
- à l'Ouest par le lagon et une partie du lais sur 22,45 mètres,
attribué aux héritiers de Tehonoatua MAIHOTA (à l'exclusion de Mme
Peneitua REID) née le 7 décembre 1876 à VAIRAO et décédée le 28 janvier
1937 à VAIRAO ;

d) lot numéro 4, d'une superficie de 683 mètres carré, délimité :
- au Nord par le chemin de servitude sur 19 mètres et 8,85 mètres,
- à l'Est par le lot 5 sur 21,40 mètres,
- au Sud par la terre ATITAHIRI sur 27,35 mètres et 5,95 mètres,
- à l'Ouest par le lagon sur 27,60 mètres,
attribué aux héritiers de Teuraaro MAIHOTA, née le 9 avril 1874 à
VAIRAO et décédée le 20 mai 1914 à BORA-BORA ;

e) lot numéro 5, d'une superficie de 696 mètres carré, délimité :
- au Nord par le chemin de servitude sur 6,25 mètres et 24,90 mètres,
- à l'Est par la route territoriale numéro 4 sur 20,65 mètres,
- au Sud par la terre ATITAHIRI sur 35,15 mètres,
- à l'Ouest par le lot 4 sur 21,40 mètres,
attribué aux héritiers de Teraitahi TAURAA, né le 19 décembre 1867 à
VAIRAO et décédé le 5 décembre 1912 à VAIRAO ;

f) lot numéro 6, d'une superficie de 1463 mètres carré, délimité :
- au Nord par le chemin de servitude sur 32,30 mètres, 42,80 mètres et
10,25 mètres,
- à l'Est par le lot 7 sur 26,40 mètres,
- au Sud par la terre ATITAHIRI sur 55 mètre et 26,50 mètres,
- à l'Ouest par la route territoriale numéro 4 sur 17,15 mètres,
attribué aux héritiers de Toahiti TAURAA, né le 18 novembre 1863 à
FAAA et décédé le 27 décembre 1895 à VAIRAO ;

./.

g) lot numéro 7, d'une superficie de 1463 mètres carré délimité :
- au Nord par le chemin de servitude sur 19 mètres et 29,45 mètres,
- à l'Est par le lot 8 sur 37,70 mètres,
- à l'Ouest par le lot 6 sur 26,40 mètres,
attribué aux héritiers de Teuira MAIHOTA, né le 24 novembre 1878 à VAIRAO et décédé le 8 octobre 1950 à PAEA ;

h) lot numéro 8, d'une superficie de 1136 mètres carré, délimité :
- au Nord par le chemin de servitude sur 33,80 mètres,
- à l'Est par la terre TETIHEURA-PARAURA sur 31,60 mètres,
- au Sud par la terre ATITAHIRI sur 32,05 mètres,
- à l'Ouest par le lot 7 sur 37,70 mètres,
attribué aux ayants-droit de Taahitua FAITA épouse GANIVET, née en 1840 à PAPENOO et décédée le 12 décembre 1918 à PAPEETE ;

i) lot numéro 9 d'une superficie de 5729 mètres, délimité :
- au Nord par les terres :
1/ TIAPATI 2 et ATIMOEARA sur 10,30 mètres et 40 mètres,
2/ ATIMAIHIVA sur 42,45 mètres et 23,25 mètres,
- à l'Est par la terre PAPAROIHAA sur 56 mètres et 6,75 mètres,
- au Sud par le chemin de servitude sur 34,50 mètres ; 31,10 mètres ; 31,10 mètres ; 29,45 mètres et 13,95 mètres,
- à l'Ouest par le lot 10 sur 52,40 mètres
attribué aux ayants-droits de Taahitua FAITA épouse GANIVET, née en 1840 à PAPENOO, et décédée le 12 décembre 1918 à Papeete ;

j) lot numéro 10, d'une superficie de 1463 mètres carré, délimité :
- au Nord par la terre TIAPATI 2 et ATIMOEARA sur 7,65 mètres et 15,50 mètres,
- à l'Est par le lot 9 sur 52,40 mètres,
- au Sud par le chemin de servitude sur 28,55 mètres,
- à l'Ouest par :
1/ la terre TEONETERE parcelle sur 12,80 mètres et 7,95 mètres,
2/ le lot 11 sur 16,15 mètres,
3/ le lot 12 sur 19,95 mètres,
attribué aux héritiers de Teiohu MAIHOTA, né le 9 novembre 1880 à VAIRAO et décédée le 20 mai 1929 à VAIRAO ;

k) lot numéro 11, d'une superficie de 651 mètres carré, délimité :
- au Nord par le lot 12, sur 34,65 mètres,
- à l'Est par la terre TEONETERE parcelle sur 32,90 mètres,
- à l'Ouest par la route territoriale numéro 4 sur 22,35 mètres,
attribué aux héritiers de Teraitahi TAURAA, né le 19 décembre 1867 à VAIRAO et décédé le 5 décembre 1912 à VAIRAO ;

l) lot numéro 12 d'une superficie de 747 mètres carré délimité :
- au Nord par la terre TIAPATI 2 et ATIMOEARA sur 34,70 mètres,

g) lot numéro 7, d'une superficie de 1463 mètres carré délimité :
- au Nord par le chemin de servitude sur 19 mètres et 29,45 mètres,
- à l'Est par le lot 8 sur 37,70 mètres,
- à l'Ouest par le lot 6 sur 26,40 mètres,
attribué aux héritiers de Teuira MAIHOTA, né le 24 novembre 1878 à VAIRAO et décédé le 8 octobre 1950 à PAEA ;

h) lot numéro 8, d'une superficie de 1136 mètres carré, délimité :
- au Nord par le chemin de servitude sur 33,80 mètres,
- à l'Est par la terre TETIHEURA-PARAURA sur 31,60 mètres,
- au Sud par la terre ATITAHIRI sur 32,05 mètres,
- à l'Ouest par le lot 7 sur 37,70 mètres,
attribué aux ayants-droit de Taahitua FAITA épouse GANIVET, née en 1840 à PAPENOO et décédée le 12 décembre 1918 à PAPEETE ;

i) lot numéro 9 d'une superficie de 5729 mètres, délimité :
- au Nord par les terres :
1/ TIAPATI 2 et ATIMOEARA sur 10,30 mètres et 40 mètres,
2/ ATIMAIHIVA sur 42,45 mètres et 23,25 mètres,
- à l'Est par la terre PAPAROIHAA sur 56 mètres et 6,75 mètres,
- au Sud par le chemin de servitude sur 34,50 mètres ; 31,10 mètres ; 31,10 mètres ; 29,45 mètres et 13,95 mètres,
- à l'Ouest par le lot 10 sur 52,40 mètres
attribué aux ayants-droits de Taahitua FAITA épouse GANIVET, née en 1840 à PAPENOO et décédée le 12 décembre 1918 à Papeete ;

j) lot numéro 10, d'une superficie de 1463 mètres carré, délimité :
- au Nord par la terre TIAPATI 2 et ATIMOEARA sur 7,65 mètres et 15,50 mètres,
- à l'Est par le lot 9 sur 52,40 mètres,
- au Sud par le chemin de servitude sur 28,55 mètres,
- à l'Ouest par :
1/ la terre TEONETERE parcelle sur 12,80 mètres et 7,95 mètres,
2/ le lot 11 sur 16,15 mètres,
3/ le lot 12 sur 19,95 mètres,
attribué aux héritiers de Tetohu MAIHOTA, né le 9 novembre 1880 à VAIRAO et décédée le 20 mai 1929 à VAIRAO ;

k) lot numéro 11, d'une superficie de 651 mètres carré, délimité :
- au Nord par le lot 12, sur 34,65 mètres,
- à l'Est par la terre TEONETERE parcelle sur 32,90 mètres,
- à l'Ouest par la route territoriale numéro 4 sur 22,35 mètres,
attribué aux héritiers de Teraitahi TAURAA, né le 19 décembre 1867 à VAIRAO et décédé le 5 décembre 1912 à VAIRAO ;

l) lot numéro 12 d'une superficie de 747 mètres carré délimité :
- au Nord par la terre TIAPATI 2 et ATIMOEARA sur 34,70 mètres,

- à l'Est par le lot sur 19,95 mètres,
- au Sud par le lot 11 sur 34,65 mètres,
- à l'Ouest par la route territoriale numéro 4 sur 23 mètres,
attribué aux héritiers de Tenohoatua MAIHOTA, (à l'exclusion de mme Peneitua REID), née le 7 décembre 1876 à VAIRAO, décédée le 28 janvier 1937 à VAIRAO ;

m) servitude de six mètres de largeur, d'une superficie de 1014 mètres carré, délimitée :

- au Nord par :

1/ la terre TEONETERE parcelle sur 32,75 mètres,

2/ le lot 10 sur 28,55 mètres,

3/ le lot 9 sur 13,95 mètres ; 29,45 mètres ; 31,10 mètres et 34,50 mètres,

- à l'Est par la terre TETIHEURA-PARAURA sur 6 mètres,

- au Sud par les lots :

1/ numéro 8 sur 33,80 mètres,

2/ numéro 7 sur 29,45 mètres et 19 mètres,

3/ numéro 6 sur 10,25 mètres, 42,80 mètres et 32,30 mètres,

- à l'Ouest par la route territoriale numéro 4 sur 6 mètres, attribué en copropriété aux attributaires des lots numéros 6, 7, 8 et 10 ;

n) servitude de quatre mètres de largeur, d'une superficie de 233 mètres carré, délimitée :

- au Nord par les lots :

1/numéro 3 sur 17,45 mètres et 8,45 mètres,

2/numéro 2 sur 6,15 mètres et 25,50 mètres,

- à l'Est par la route territoriale numéro 4 sur 4 mètres,

- au Sud par les lots :

1/ numéro 5 sur 24,90 mètres et 6,25 mètres,

2/ numéro 4 sur 8,85 mètres et 19 mètres,

- à l'Ouest par le lagon sur 4,05 mètres,
attribuée en copropriété aux attributaires des lots numéros 2, 3, 5, 6, 7 et 10 ;

Dit qu'une copie du rapport d'expertise établi le 27 novembre 1987 par M.Johan MORAULT et déposé au greffe le 7 décembre 1987 et des plans correspondants, sera annexée à la minute du présent jugement ;

Ordonne la transcription du présent jugement sur les registres de la Conservation des Hypothèques de Papeete ;

Déboute les parties de leurs plus amples fins, moyens et conclusions ;

Met les dépens en frais privilégiés de partage ;

Ainsi fait, jugé et prononcé à l'audience publique de ce Tribunal, les jours, mois et an que dessus ;

En foi de quoi, la minute a été signée par le Président et le Greffier.

Enregistré à Papeete (Tahiti) le 27 décembre 1990 f° 14 Bord.378/4
Debet 3.665.565. Signé par le receveur.

REGISTRATION DES HYPOTHEQUES
- 14 -

RAPPORT D'EXPERTISE
DU 7 DECEMBRE 1987 N° 1036
◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Enregistré à Papeete, île Tahiti, le 21 décembre 1987 F° 43 Bord.
1232/2. Debet 2.000. Signé par le Receveur.

Nous, soussigné, Jehan MORAULT, géomètre au service des Affaires de
Terres, expert commis aux termes d'un jugement (N° 117-86/ADD) rendu :

ENTRE :

- 1) Mme Taihara MAIHOTA, veuve BREMOND, demeurant à Mahina PK
9,500 côté mer,
- 2) M. Henri MAIHOTA, demeurant à Tautira, décédé,
- 3) Mme Hutiamanu TAHUTINI, demeurant à Tiarei ;
Nantis de l'assistance judiciaire par décision du 29 janvier 1973 ; pour
lesquels domicile est élu à Papeete en l'Etude de Me CHANSIN-WONG,
Avocat, Service des Affaires de Terres ;
demandeurs, d'une part ;

ET :

- 1) Mme Peneitua REID, demeurant à Faa au carrefour du lotissement
PUURAI et du C.E.S., pour laquelle domicile est élu à Papeete en l'Etuse de
Mes COPPENRATH et PIRIOU, avocats ;
- 2) M. William HAMBLIN, demeurant à Vairao ;
- 3) M. Emile HAMBLIN, demeurant à Vairao PK 10, côté montagne ;
- 4) Mme Tetuahitiaa HAMBLIN, demeurant à Vairao ;
- 5) M. Fanuarii TAURAA, demeurant à Vairao, décédé ;
- 6) Mme Tupuraa TAURAA, demeurant à Vairao ;
- 7) Mme Tearai TAURAA, demeurant à Vairao ;
- 8) M. Uramoae TAURAA, demeurant à Vairao PK 10,800, décédé.
actuellement ;
- 9) Mme Mere TAURAA, demeurant à Vairao ;
- 10) Mme Tupuai TAURAA, demeurant à Vairao ;
- 11) Mme Augustine TAURAA épouse ALEXANDRE, demeurant à Vairao,
PK 10,100 côté mer ;
- 12) M. Teuirai TAMA, demeurant à Nouméa ;
- 13) M. Albert TAMA, demeurant à Nouméa, pour lesquels domicile est
élu à Papeete en l'Etude de Me LIU-BOULOC, avocat ;
- 14) Mme Ohimata REID, demeurant à Vairao, décédée actuellement ;
- 15) Mme Oetua TIAFAAIO épouse ROITA, demeurant à FAAONE PK 47 ;
décédée en cours d'instance ;
- 16) Mme Vahinetua HOPUETAI, demeurant à Vairao ;
- 17) M. Jean HOPUETAI, demeurant à Faaone ;
- 18) Mme Mareta HOPUETAI, demeurant à Vairao ;
- 19) M. Henere REID, demeurant à Toahotu ;
- 20) M. Tetua REID, demeurant à Toahotu ;
- 21) M. Mahai REID, demeurant à Toahotu ;
- 22) M. Adrien IORSS, demeurant à Tiarei PK 26.500, côté mer, pour
lequel domicile est élu à Papeete en l'étude de Mes GIRARD et GIRARD-
GOUPIL, avocats ;

./.

- 23) M. Georges REID, greffier en chef, demeurant à Papeete-Orovini ;
24) Monsieur le Curateur aux biens et successions vacants pour représenter :
a/ les héritiers inconnus de Madame Taahitua FAITA épouse GANIVET ;
b/ Messieurs Teuirai et Albert TAMA (défendeurs sus-nommés en 12 et 13) ;
c/ Madame Terieura NARAI, dont le domicile est inconnu ;
25) Madame Irène HAUMANI-DEBRATH, demeurant à Papeete, avenue du Prince Hinoï, agissant en son nom personnel et comme représentant (suivant procuration déposée chez la Banque de l'Indochine) de ses frères et soeurs :
a/ Valentine HAUMANI épouse TEAMOTUAITAU,
b/ Henriette HAUMANI épouse TERIIEROOITERAI,
c/ Jeanne HAUMANI épouse TERIIEROOITERAI, et
d/ Noéline HAUMANI épouse DOUDOUTE.
26) Mme Pauline HAUMANI épouse BODIN, demeurant à Arue PK 3.500 ;
27) M. Asenata AMARU, demeurant à Vairao, décédé actuellement ;
28) M. Maimoa AMARU, demeurant à Vairao, PK 10.100 côté mer ;
29) M. Tetua AMARU, demeurant à Vairao ;
30) M. Isaia AMARU, demeurant à Vairao ;
31) M. Tapuura MAIHOTA, demeurant à Papeete ;
32) M. Faatau MAIHOTA, demeurant à Faa ;
33) M. Tahuea MAIHOTA, demeurant à Vairao ;
34) M. Yva TAURAA, demeurant à Arue quartier BONNO ;
35) M. Taremi TAURAA, demeurant à Vairao PK 10,100 ;
36) M. Teraimateata TAURAA, demeurant à Vairao PK 10.100 ;
37) M. Temarii TAURAA, demeurant à Vairao PK 10.100, côté mer ;
38) M. Emile TAURAA, demeurant à Paea près de Maraa ;
Tous défendeurs aux fins de ladite requête :

d'autre part ;

- 39) Mme Maria TAMA épouse FAAARA, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN, VAIMORA N° 4 ;
40) Mme Avearii TAMA épouse MOISE, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN, VAIMORA N° 4 ;
41) Mme Ariera TAMA, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN N° 34 ;
42) Mme Poia TAMA épouse DOUYERE, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN, VAIMORA n° 4 ;
43) M. Paul TAMA, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN, VAIMORA n° 4 ;
44) M. Pierrot TAMA, demeurant à tipaerui, quartier JUVENTIN, VAIMORA n° 4 ;
45) Mme Tetuanuihaamourra TAMA, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN, VAIMORA n° 4 ;
46) M. Edmond TAMA, demeurant à Moorea, Haapiti, quartier UUFAU ;
47) M. James TAMA, demeurant à Tipaerui, quartier JUVENTIN, VAIMORA n° 4

- 48) Madame Paulette TAMA, demeurant à Faaa, décédée actuellement ;
- 49) Mme Joséphine Tinou LUTA épouse COEROLI, demeurant à Papara PK 31 ;
- 50) Mme Tepairutanaa REID épouse PAOFAI demeurant rue Tihoni TEFAATAU à Pirae ;
- 51) Mme Cécile SALMON épouse SUN, demeurant lotissement HEIRI à Faaa ;
- 52) Mme Emma SALMON épouse VEYSSIERE, demeurant à la Pointe Vénus à Mahina ;
- 53) M. Taohia TAURAA, demeurant à Paca PK 21.500 côté montagne ;
- 54) M. Tane TAURAA, demeurant à Paca PK 21,500 ;
- 55) Mme Teuinatua Toahiti TAURAA veuve Charles HAMBLIN, demeurant à Vairao PK 10,800 côté mer ;
- 56) M. Teataura TAURAA, demeurant à Vairao quartier Pahora côté mer ;
- 57) M. Matatini TIAFAAIO, demeurant lotissement Puurai à Faaa ;
- 58) M. Faatoa HOPUETAI, demeurant à Nouméa ;
- 59) M. Michel HOPUETAI, gendarme à la brigade de Taravao ;
- 60) M. Noël HOPUETAI, demeurant à Vairao ;
- 61) M. Teuia HOPUETAI-ROITA dit Tihoni, demeurant à Faaone ;
- 62) M. Teuia HOPUETAI (père), demeurant à Faaone, décédé actuellement,
- 63) M. Tihoni ROITA, demeurant à Faaone ;
- 64) M. Totahi TAURAA, demeurant à Vairao ;
- 65) Mme Marguerite TAURAA, demeurant à Vairao ;
- 66) M. Isaac TAURAA, demeurant à Vairao.

Par le Tribunal Civil de Première Instance de Papeete en son audience du 21 janvier 1981, dûment enregistré et dont le dispositif, en ce qui nous concerne, est ainsi conçu :

"... Ordonne le partage :

1°) de la terre TEPAPA en un lot de 2.000 m² pour Madame Peneitua REID, un lot inégal pour la souche Tehonoatua (sauf Mme Peneitua REID) et six lots égaux entre eux pour les souches Toahiti, Teraitahi, Teuraaro, Tetohu, Uramoae et Teuira (les deux dernières, pour Auguste et Adrien IORSS ensemble ou séparément), selon les dispositions sus-indiquées ;

2°) de la terre VAITIAORO-PAPAA, en six lots, dont un diminué comme précisé ci-dessus pour la souche Tehonoatua et cinq égaux entre eux pour les 5 souches Toahiti, Teraitahi, Teuraaro, Teuira et Tetohu ;

3°) des terres PAHARA et TEONETERE, en un lot de 6/12 pour la succession Pairu VANAA, lui-même subdivisé en six lots dont un éventuellement diminué comme indiqué ci-dessus pour la souche Tehonoatua et cinq égaux entre eux pour les 5 autres souches Toahiti, Teraitahi, Teuraaro, Teuira et Tetohu ;

Désigne en qualité d'expert M. Jehan MODRAULT, géomètre à Papeete, pour, serment préalablement prêté, et en présence des parties ou elles dûment convoquées, visiter les lieux, former les lots en tenant compte dans la mesure du possible des constructions et plantations existantes, tenter de concilier les parties sur leur composition et leur attribution, à défaut d'accord établir deux ou plusieurs projets distincts en vue du tirage au sort et déposer son rapport au greffe..."

Après avoir prêté serment, par écrit, déposé au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de Papeete, nous avons convoqué par deux fois les parties en cause sur les terres de Vairao et Faaa.

Première convocation le lundi 9 novembre 1981, qui a été annulée le 5 novembre 1981, à la suite d'un appel des conjoints TAURAA au jugement précité.

Cette annulation a été faite par communiqué à la radio R.F.O. pendant 3 jours en langue tahitienne et française.

Deuxième convocation le lundi 2 février 1987, après l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Papeete (cf : arrêt du 28 juillet 1983), en présence de :

- M. Teataura TAURAA
- M. Totahi TAURAA
- M. Ernest TEARIKI
- Mme Mere TAURAA
- Mme Tupuaiarii TAURAA
- M. Emile HAMBLIN
- Mme Ariiera TAMA
- Mme Uramoe TAURAA
- M. Maimoa AMARU
- M. Isaia AMARU
- Mme Norine AMARU
- M. Tetua REID
- M. Georges REID
- M. Noël HOPUETAI
- M. Jean HOPUETAI
- M. Matatini TIAFAAIO
- Mme Vahinetau HOPUETAI
- M. Teuia HOPUETAI-ROITA dit Tihoni
- Mme Augustine TAURAA épouse ALEXANDRE
- Mme Maria TAMA épouse FAAARA
- Mme Tutamatauiarii TAMA dite Teura
- Mme Marie REID, représentant sa mère Mme Peneitua REID
- Mme Pauline HAUMANI épouse BODIN
- Mme Henriette HAUMANI épouse TERIIEROOITERAI
- Mme Tetuahitiaa HAMBLIN
- Mme Mami TAURAA
- Mme Marguerite TAURAA
- M. Isaac TAURAA
- M. Totai TAURAA
- M. Temarii TAURAA
- M. Pierrot TAMA
- M. Edmond TAMA
- M. Tapuura MAIHOTA
- M. Tahuea MAIHOTA
- Mme Ariiorai REID
- Mme Tetuanuihaamoura TAMA
- M. Michel HOPUETAI
- M. Adrien IORSS
- M. Auguste IORSS
- Mme Mareta HOPUETAI
- M. Marcel HAUMANI

Après avoir visité et levé les terres :

- 1) PAHARA, TEONETERE, VAITIAORO-PAPAA sises à Vairao les 2-3-4-5-6-9-10-11-12-13-16-17 et 18 février 1987 ;
 - 2) TEPAPA sise à Faaa les 19-20 et 23 février 1987 ;
- nous rapportons ci-après les description et partage.

I/ - Terre TEPAPA - superficie : 1ha 82a 40ca (après lever)

Cette terre est située au carrefour de la route du lotissement PUURAI et du C.E.S. (voie K).

La surface du terrain est constituée au :

- Nord d'une terrasse (lot 1) et d'un versant en pente douce (lot 2)
- Centre de 2 petites terrasses (lots 3 et 4)
- Sud d'une crête aplatie (lots 5 à 8).